



Enfant qui demande à passer sous la garde de son père

Par **robbé**, le **22/12/2009** à **14:29**

Bonjour,

j'ai ma fille de 15 ans dont j'ai la garde, avec avis du tribunal, qui souhaiterait peut-être partir chez son père, à Dax, pour la rentrée scolaire 2010/2011. Y a-t'il une démarche juridique obligatoire ? Nous n'étions pas mariés.

Par **Marion2**, le **22/12/2009** à **17:41**

Bonjour,

Il faut contacter le Juge aux Affaires Familiales pour demande la modification du droit de garde et d'hébergement.

Vote fille peut demander un avocat (gratuit pour les enfants) et fire sa demande auprès du JAF.

Cordialement.